

NON CLASSIFIÉ

Cas soupçonnés d'ingérence étrangère

Le présent document est le résumé non classifié du renseignement que détiennent les ministères et organismes responsables de la sécurité et du renseignement. Il a été principalement rédigé par le Service canadien du renseignement de sécurité, avec l'aide et l'accord du Centre de la sécurité des télécommunications, Affaires mondiales Canada, le Bureau du Conseil privé, la Gendarmerie royale du Canada et Sécurité publique Canada. Il est présenté en réponse à une demande expresse de la Commission d'enquête publique sur l'ingérence étrangère dans les processus électoraux et les institutions démocratiques fédérales, qui souhaite obtenir le résumé non classifié de l'information portant sur l'ingérence étrangère. Il ne faut pas se fonder sur ce résumé pour comprendre toute autre question. Il repose sur le renseignement recueilli et évalué au cours d'une période donnée et ne reflète pas nécessairement l'entière connaissance que le gouvernement du Canada avait de cette question à quelque moment que ce soit. Le renseignement sous-jacent a été communiqué à la Commission. Le présent document contient des résumés et des passages caviardés qui retranchent du renseignement les éléments qui risqueraient de porter préjudice à la sécurité nationale et aux relations internationales. Sont également retranchées les activités, techniques, méthodes et sources de renseignement sensibles qui pourraient causer des préjudices, et le document respecte les lois canadiennes pertinentes. Par ailleurs, il n'énonce pas toutes les mises en garde ni toutes les limites qui figurent dans les documents classifiés originaux et ne précise pas le degré de fiabilité et de crédibilité du renseignement, puisque cela risquerait de divulguer de l'information préjudiciable.

*Il s'agit du résumé d'une partie de l'information tirée de renseignement dont dispose le milieu de la sécurité nationale et du renseignement du gouvernement du Canada sur un sujet donné, et le tout est présenté de manière à pouvoir être divulgué publiquement sans divulguer d'information qui puisse nuire à la sécurité nationale et aux relations internationales. Par conséquent, ce résumé a plusieurs limites importantes. **Il faut donc le lire en gardant ces limites à l'esprit, à défaut de quoi les lecteurs risqueront d'être induits en erreur.** Voici en quoi consistent ces limites :*

- Le résumé peut être incomplet** : Il s'agit du résumé d'une partie, donc pas nécessairement de la totalité, de l'information sur le renseignement dont dispose le milieu de la sécurité nationale et du renseignement au sein du gouvernement du Canada. Par exemple, il ne contient que l'information pertinente qu'il a été possible d'épurer adéquatement pour en permettre la diffusion.
- Le résumé n'indique pas quand le renseignement a été recueilli** : À moins d'indication contraire, le résumé n'indique pas quand le renseignement a été recueilli ou obtenu. Il s'agit du renseignement recueilli et analysé au cours d'un certain laps de temps, et il n'a peut-être pas été mis à la disposition de tous les décideurs du gouvernement du Canada pendant la période électorale. Ainsi, il ne faut pas présumer, par exemple, que le renseignement a été recueilli peu de temps avant les événements décrits.
- Le résumé peut contenir de l'information qui provient d'une source unique** : Le résumé n'indique pas si l'information provient d'une seule source ou de sources multiples.
- Le résumé peut contenir de l'information dont le degré de fiabilité est inconnu ou variable ainsi que de l'information qui peut avoir été fournie pour influencer autant qu'informer ses destinataires.**
- Le résumé n'indique pas la source de l'information** : Le résumé peut présenter de l'information tirée de différents types de sources sans préciser le type de source (à savoir s'il s'agit d'une source ouverte, d'une source humaine, d'une interception par des moyens techniques, etc.). Il n'indique pas non plus si l'information a été traduite à partir d'une langue autre que celle dans laquelle elle est présentée.
- Le résumé n'indique aucune corroboration ni l'absence de corroboration** : Le résumé n'indique pas s'il existe de l'information supplémentaire susceptible de corroborer l'information résumée ni s'il existe de l'information supplémentaire de la sorte.

Le résumé n'analyse pas l'information : Il s'agit du résumé du renseignement, et non pas de l'analyse globale de l'importance, de la signification ou du poids du renseignement.

NON CLASSIFIÉ

La Commission a demandé au Canada de lui fournir une liste non classifiée de « tous les cas importants d'ingérence étrangère soupçonnée visant les processus démocratiques du Canada ». Il convient de noter que les activités d'ingérence étrangère ne peuvent pas nécessairement être qualifiées de « cas ». Les relations entre les acteurs étatiques étrangers et les individus peuvent être entretenues sur de longues périodes au cours desquelles les démarches d'ingérence étrangère sont graduelles et progressives. En outre, certaines démarches d'ingérence d'États étrangers peuvent prendre la forme de nombreuses petites mesures reliées qui sont destinées à produire un effet global combiné.

Pour répondre à la demande de la Commission et respecter son engagement à l'égard de la transparence, le gouvernement a fourni la liste d'exemples ci-dessous qui ont été observés au cours de la période du mandat de la Commission et qui concernent les pays nommés dans le mandat de cette dernière. Il s'agit d'exemples choisis parmi les plus importants qui peuvent être rendus publics. Pour déterminer les cas les plus importants, des facteurs tels que le potentiel d'incidence réelle sur les processus démocratiques et la possibilité d'ébranler la confiance du public ont été pris en considération. Dans chaque cas, il devait y avoir un élément de clandestinité, de tromperie ou de menace de la part de l'acteur étatique étranger impliqué.

La liste ci-dessous est la version non classifiée, diffusable au public, de la liste classifiée fournie à la Commission. Par conséquent, la version classifiée de la liste comprend des informations qui ne peuvent être rendues publiques. La Commission a reçu tous les documents classifiés pertinents relatifs à la liste.

À ce jour, nous n'avons observé aucune démarche à grande échelle d'un État étranger ayant pour objet de modifier le résultat d'une élection générale. Dans les exemples ci-dessous, l'objectif de l'État étranger est d'influer sur des circonscriptions déterminées, par exemple pour faire élire des députés considérés comme lui étant plus favorables (ou d'affaiblir un candidat considéré comme moins sympathique) et/ou d'influencer les personnes sur une question spécifique présentant un intérêt pour cet État étranger.

Pour atteindre leurs objectifs, les États et les acteurs étatiques étrangers emploient un certain nombre de tactiques telles que la subtilisation de renseignements, l'établissement de relations, la coercition et le financement illicite. Pour parvenir à leurs fins, ces États et acteurs étatiques peuvent user de méthodes variées au sein de différentes facettes de la démocratie canadienne.

Depuis 2018, des acteurs étatiques étrangers ont mené un certain nombre d'activités soupçonnées de constituer de l'ingérence étrangère. Les exemples d'ingérence étrangère ont été regroupés de manière générale en deux catégories : l'ingérence dans les processus électoraux et l'ingérence dans les institutions démocratiques.

- Des rapports indiquent que des représentants du gouvernement du Pakistan ont tenté d'influencer clandestinement la politique fédérale au Canada dans le but de servir les intérêts de ce gouvernement au Canada.
- Des rapports indiquent qu'un gouvernement étranger a pris plusieurs mesures, dont l'ingérence, pour réduire la probabilité qu'un candidat libéral particulier soit élu au gouvernement fédéral. On soupçonne que le gouvernement étranger avait pour but de saboter la campagne du candidat en raison de son soutien à des enjeux perçus comme allant à l'encontre des intérêts de ce gouvernement étranger.
- Le représentant d'un gouvernement étranger est soupçonné d'avoir commis des actes d'ingérence, ce qui a mené à une séance d'information à l'intention des représentants du Parti libéral du Canada titulaires d'une cote de sécurité de niveau SECRET peu avant l'élection de 2021 et à l'intention du premier ministre peu après.

NON CLASSIFIÉ

- Des rapports indiquent qu'un gouvernement étranger a activement appuyé la course à l'investiture d'une personne dans la circonscription de Don Valley-Nord, en vue de l'élection fédérale de 2019, notamment par l'intermédiaire d'un agent mandataire.
- Le gouvernement de l'Inde est soupçonné d'avoir utilisé des agents mandataires pour rapporter clandestinement un soutien financier à des candidats particuliers de trois partis politiques dans le cadre d'une élection fédérale. On ne peut confirmer la réception de fonds, ni la connaissance potentielle des candidats quant à leur origine.
- Un ancien parlementaire est soupçonné d'avoir déployé des efforts pour influencer les affaires parlementaires pour le compte d'un gouvernement étranger.